

07.05.2026 - 09:00 Uhr

## **Tempête estivale de 2023 dans le Jura neuchâtelois : leçons pour une prévention efficace**

Berne (ots) -

**Dans le canton de Neuchâtel, la tempête extrême du 24 juillet 2023 a causé des dommages aux bâtiments sans précédent. Une analyse qui vient d'être publiée révèle qu'outre l'intensité exceptionnelle de la tempête, des faiblesses en matière d'art de construire et une prévention insuffisante ont aggravé l'ampleur des dommages. Il en découle des conclusions claires pour la gestion des dangers naturels à l'avenir.**

Le 24 juillet 2023, un orage supercellulaire provenant de la région française du Doubs a traversé le Jura neuchâtelois, puis a poursuivi son parcours jusque dans le Jura bernois. La tempête a atteint son intensité maximale à La Chaux-de-Fonds, avec des rafales atteignant 217 km/h, excédant de loin les valeurs indiquées dans la norme SIA relative à la résistance au vent. À eux seuls, les dommages aux bâtiments se sont élevés à environ 130 millions de francs suisses. Une personne a perdu la vie, et plus de quarante autres ont été blessées. Selon MétéoSuisse, il s'agissait d'un " événement hybride ", soit la combinaison d'une rafale descendante et d'une tornade.

L'ampleur des dommages s'explique par plusieurs facteurs. Outre la force extrême du vent, les impacts de débris emportés ont joué un rôle important : des éléments de construction ont été arrachés et ont causé des dommages supplémentaires. Les bâtiments d'habitation, les bâtiments administratifs, de même que les bâtiments servant à la formation ont été particulièrement touchés. Il est en outre frappant de constater qu'en partie, l'endommagement a été plus important sur des bâtiments plutôt récents que sur les constructions plus anciennes. Les modes de construction légère, les façades modernes, ainsi que des éléments tels que les stores ou les installations photovoltaïques augmentent la vulnérabilité. Les bâtiments bien entretenus ont été nettement moins endommagés.

L'analyse confirme l'importance de la prévention. Le choix de techniques de construction robustes, la résistance des enveloppes et la fixation appropriée des éléments de construction sont des critères déterminants pour limiter les dommages aux bâtiments. De plus, il faut davantage prendre en compte les impacts de débris emportés, car un élément de construction arraché par le vent peut causer des dommages supplémentaires à plusieurs autres bâtiments. Par ailleurs, les bâtiments situés dans des zones exposées sont soumis à des charges de vent plus élevées. Ces facteurs topographiques doivent être intégrés dans la planification. Parallèlement, il apparaît que dans le secteur de la construction, l'optimisation des coûts prime souvent sur la résistance aux vents. C'est pourquoi les experts rappellent l'importance de la qualité, aussi bien au niveau de la planification que dans le choix des matériaux et dans la réalisation.

La tempête survenue à La Chaux-de-Fonds met en évidence l'importance de la prévention en vue d'un développement urbanistique résilient. Pour limiter les dommages à l'avenir, il est indispensable d'améliorer la qualité de la construction, de la planification et de l'entretien, tout en renforçant la sensibilisation. Toutefois, face à la violence des événements extrêmes, tels que celui du 24 juillet 2023, même la meilleure des préventions aura ses limites. C'est là qu'intervient la couverture d'assurance par les établissements cantonaux d'assurance.

Lire le rapport d'analyse : [www.vkg.ch/tempete2023](http://www.vkg.ch/tempete2023)

Contact presse:

Rolf Meier

Service de presse de l'Union intercantonale de réassurance UIR

T +41 (0)31 320 22 82, [rolf.meier@vkg.ch](mailto:rolf.meier@vkg.ch)